

# MAIRIE DE DOUAINS

## Procès-Verbal

Séance du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle communale, en séance publique sous la présidence de Monsieur LEROY Vincent, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Vincent LEROY, Patrice VICKOFF, Dominique TIRON, Alain DOLLET, Pascal PLUTON  
(a quitté la séance à 20h45), Jean-Louis GUETTARD  
Madame Sandrine PICARD

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** :

Messieurs Christophe CONVOLTE, Christophe RASSE  
Madame Marie Paule ERMACORA Marie ayant donnée pouvoir à Monsieur Vincent LEROY  
Madame Marie COUCHOURON ayant donnée pouvoir à Monsieur Pascal PUTON  
Madame Marie PETIT

Monsieur Dominique TIRON a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux, prend acte des différents pouvoirs.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou questions concernant le procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal du 22 février 2024.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

\* \* \* \*

## ORDRE DU JOUR

### ➤ DELIBERATIONS

- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024
- ✓ Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024
- ✓ Présentation et vote du :
  - Budget primitif 2024
- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024
- ✓ Délibération approuvant l'opération « création des équipements DECI » et autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de la DETR et du Département et à signer tout document nécessaire.

### ➤ ASSAINISSEMENT

#### ➤ Délimitation d'une zone touristique intercommunale

#### ➤ Urbanisme

#### ➤ Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

### Questions diverses

\* \* \* \*

# **DELIBERATIONS**

## **Les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024**

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas augmenter les taux.

Monsieur le Maire explique aux élus que cette année, les revenus du foncier bâti ont augmenté car la commune perçoit 60% des impôts fonciers du site McArthur Glen, soit 135 000 € de plus pour notre budget primitif.

### **- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 (Delib.2024-15)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

Taxe d'habitation- TH	9.17 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties- TFPB	44.38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties- TFPNB	58.24 %

### **Validée à l'unanimité**

Les élus chargent Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

### **Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024**

Monsieur le maire informe qu'au Budget Prévisionnel, il est prévu une ligne de 3 000 € pour les subventions attribuées aux associations.

Monsieur le maire informe que dans cette enveloppe est prévue une subvention pour une association animalière dont la mairie n'a pas encore reçu le dossier, de même pour le club de football de Douains.

Monsieur Guettard reste encore surpris que l'association Brigitte Bardot ne souhaite plus de subvention et monsieur Dollet intervient en disant qu'il aurait voté contre ce versement, au vu des courriers virulents envoyés aux associations de chasseurs.

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu ce jour, la demande de subvention de l'AFED, l'association de l'école de Douains qui sollicite 1 000€ de subvention. L'an passé, il leur a été attribué la somme de 300 €, monsieur le maire demande aux élus quelle somme ils souhaitent attribuer.

Monsieur le maire propose 500 €. Monsieur Guettard demande si les autres communes ont versé une subvention à l'AFED, monsieur le maire répond que non.

Le débat étant lancé, certains élus souhaitent renouveler 300 €. Monsieur le Maire tranche donc en proposant d'inscrire 400 €, et propose plus l'année prochaine en fonction des actions qui seront faites. De plus, monsieur le maire explique que la mairie met à disposition le matériel de la commune, les locaux ainsi que les photocopies à titre gratuit

- **Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 (Delib.2024-16)**

Monsieur Le Maire soumet le projet de délibération suivant : Pour le vote du budget primitif 2024, il convient de délibérer sur les demandes de subventions aux associations et à divers organismes pour l'année 2024.

Monsieur Le Maire rappelle que pour verser ces subventions chacune des associations ci-dessous, devra nous retourner le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément d'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

✓ Chorale ACCORD'EURE .....	150.00 €
✓ Club athlétisme.....	40.00 €
✓ Fanfare Pacy sur Eure .....	100.00 €
✓ Union nationale des combattants .....	120.00 €
✓ Banque alimentaire de l'Eure .....	40.00 €
✓ CFAie.....	150.00 €
✓ CNPE.....	40.00 €
✓ AFED .....	400.00 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Adoption du Budget Primitif 2024 (Delib.2024-17)**

Monsieur Vincent LEROY, maire, invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2024 pour la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL  
ÉQUILIBRE GÉNÉRAL**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	576 079.01 €	472 802.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		103 277.01 €
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>576 079.01 €</b>	<b>576 079.01 €</b>
Section d'investissement (y compris le 1068)	514 644.74 €	536 235.68 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	6 666.64 €	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	14 924.30 €	-
<b>Total section investissement</b>	<b>536 235.68 €</b>	<b>536 235.68 €</b>

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère générale	183 299.01		183 299.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 500.00		93 500.00
65	Autres charges de gestion courante	155 240.00		155 240.00
66	Charges financières	10 500.00		10 500.00
023	Virement section d'investissement	130 000.00		130 000.00
042	Dotations aux amortissements et provisions		3 540.00	3 540.00
<b>Total</b>		<b>572 539.01</b>	<b>3 540.00</b>	<b>576 079.01</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	1 760.00		1 760.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 560.00		11 560.00
73	Impôts et taxes	73 000.00		73 000.00
731	Fiscalité locale	335 937.00		335 937.00
74	Dotations et participations	42 036.00		42 036.00
75	Autres produits de gestion courante	8 505.00		8 505.00
76	Produits financiers	4.00		4.00
R002	RESULTAT REPORTE	103 277.01		103 277.01
042	Opération de transfert entre section	-		-
<b>Total</b>		<b>576 079.01</b>		<b>576 079.01</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16	Remboursement d'emprunts	24 694.00		24 694.00
20	Immobilisations incorporelles	-		-
204	Subventions d'équipement versées	9 333.31		9 333.31
21	Immobilisations corporelles	487 284.07		487 284.07
001	Solde d'exécution négatif reporté	14 924.30		14 924.30
<b>Total</b>		<b>536 235.68</b>		<b>536 235.68</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 851.00		36 851.00
13	Subventions d'investissement	7 420.00		7 420.00
16	Emprunts et dettes assimilées	336 833.74		336 833.74
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000.00		130 000.00
040	Amortissement des immobilisations		3 540.00	3 540.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	21 590.94		21 590.94
<b>Total</b>		<b>532 695.68</b>	<b>3 540.00</b>	<b>536 235.68</b>

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **Création de bornes sur la commune :**

Au vu des dotations supplémentaires, Monsieur le maire a décidé d'inscrire au BP la création des bornes incendies, qu'il est absolument nécessaire de faire.

Monsieur Vickoff propose la pose de 14 bornes incendie sur la commune dans une première phase de travaux.

Monsieur Vickoff rappelle la nécessité de poser ces bornes pour permettre à la commune d'autoriser des demandes de travaux d'urbanisme et permettre la vente de terrains constructibles.

Dans plusieurs autres phases de travaux, seront installées des citernes, ou des bâches nécessaires pour une couverture incendie, conforme au Règlement Départemental, de l'intégralité du bourg et des hameaux, mais pour se faire, il faudra acquérir du foncier ou mettre en place des mises à disposition avec les propriétaires.

- ***Délibération approuvant l'opération « création des équipements DECI » et autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de la DETR et du Département et à signer tout document nécessaire. (Delib.2024-18)***

**Article 1 :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le 28 mars 2024 l'opération « création des équipements DECI » pour un montant HT de 58 098.25€ et son plan de financement tel que présenté ci-dessous. Il autorise le Maire à soumettre des demandes de subvention, auprès de *DETR*, du

Département et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le projet de *création des équipements DECI*, et de signer tous documents afférents à ces demandes de subvention.

Montant total de l'opération suivant devis : 58 098.25 € HT

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Financier 1     DETR	23 239.30 €	40 %
Financier 2     Département	17 429.48 €	30 %
Financier 3		
<i>Sous-total subventions publiques</i>	40 668.78 €	70 %
emprunt	17 429.47 €	30 %
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3 :** La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

## Fin des délibérations.

### ➤ ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il vient d'approuver le courrier qui sera adressé aux habitants prochainement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le tarif de l'eau sera donc de 4.88€ TTC le m3 avec le prix de l'abonnement en plus.

Le raccordement sera finalement un peu moins cher que le prix initialement prévu, soit environ 300 € de moins en fonction des branchements.

Monsieur Le Maire informe donc que les habitants peuvent commencer à faire leurs travaux d'assainissement.

### ➤ Délimitation d'une zone touristique intercommunale

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il a été sollicité par courrier, par le président de la SNA, pour créer une zone touristique intercommunale, qui permettrait aux commerces de cette zone d'ouvrir tous les dimanches de l'année.

Cette zone touristique regrouperait les communes de Douains, Giverny, Pacy sur Eure, Saint marcel et Vernon.

Monsieur le Maire a donc donné un accord de principe à cette faisabilité car, à ce jour la commune n'a pas les tenants, ni les aboutissants, des impacts que cela engendrera.



Monsieur le Maire profite de cette information pour informer les élus que le Préfet a autorisé la société MCarthur Glen à ouvrir ses commerces les dimanches de la période des jeux Olympiques, du 30 juin au 30 septembre.

➤ **Urbanisme**

Monsieur Vickoff informe avoir reçu cette semaine le retour du Tribunal Administratif concernant le recours de la société Azurel contre le sursis à statuer que la commune avait émis sur leur demande de permis de construire de 38 logements dans le Château de Brécourt. Le Tribunal nous confirme le désistement du recours de la société Azurel.

Ce qui est dommage, c'est que la commune a engagée 5 044€ de frais d'avocat, et que, le tribunal n'a pas retenu la demande de dédommagement faite pour la commune.

➤ **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)**

Une réunion de concertation publique a eu lieu à la salle communale le 22 mars 2024, 28 habitants de la commune étaient présents.

Lors de cette réunion une présentation de la démarche de création des ZAEnR initiée par l'Etat a été faite.

Les ZAEnR que la commune souhaite proposer ont également été présentées.

Les habitants ont été satisfaits des informations apportées.

Le dossier de présentation a été déposé sur le site de la commune pour les personnes souhaitant le consulter. Monsieur le Maire rappelle aussi qu'il y a un registre de concertation à la disposition des habitants à la mairie jusqu'au 15 avril 2024.

## **QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le 8 mai, il sera absent de la commune et ne pourra pas officier la cérémonie et demande à ces adjoints, conseillers de prendre le relai.

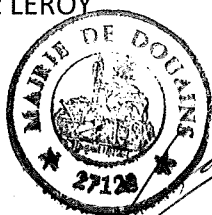
Le 9 juin 2024, se dérouleront les élections européennes de 8h00 à 18h00. Monsieur Guettard informe qu'il sera absent. Un tableau des permanences sera envoyé prochainement aux élus.

Le 15 juin 2024, aura lieu la cérémonie des Combat de Front de Seine.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les services du Département, qui l'ont informé que le revêtement des RD 533 et 75, dans le bourg, sera refait.

Fin de séance 20h45

Vincent LEROY  
Maire



Dominique TIRON  
Secrétaire de Séance